

---

## **Communiqué feux artifices**

### **Recommandations pour l'utilisation d'engins pyrotechniques sur la commune de Bienne**

**Les sapeurs-pompier vous recommandent la plus grande prudence lors de l'utilisation d'engins pyrotechniques et vous donnent les conseils suivants:**

#### **Généralités**

Les feux d'artifice «tout public» en vente libre ne sont pas sans danger. Pour la plupart, ces engins contiennent au moins un élément explosif ou une charge d'inflammation. Ce sont des projectiles incontrôlables dans leur trajectoire. Ils peuvent causer des brûlures et autres dommages corporels importants. Ce sont également des sources d'allumage qui peuvent provoquer des incendies, même quelques heures encore après leur «atterrissage».

#### **À l'utilisation**

Assurez-vous que le champ de tir soit libre et que la rampe de lancement, respectivement le support d'allumage, soit stable. Informez-vous sur l'état de sécheresse de l'endroit. Ne visez jamais un objectif (des personnes, des animaux, des bâtiments, la forêt, etc.). Un enfant ne doit pas allumer un projectile sans la présence d'un adulte. Éloignez votre lot d'engins pyrotechniques du point d'allumage, respectivement de la zone d'atterrissage. Utilisez un allume-feu adapté. N'essayez jamais de rallumer un «raté». Des engins stockés plus d'une année ou dont la provenance vous est inconnue ne doivent pas être allumés.

#### **Si ça tourne mal**

En cas de début d'incendie ou de doute, appelez immédiatement les sapeurs-pompier en composant le n° 118. En cas d'accident impliquant des personnes, composez le n° 144.

Pour que la fête soit belle jusqu'au bout!

---